

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 8 avril 1959.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Si vous me permettez de vous rafraîchir la mémoire quelque peu, je vous rappellerai que, lors de la dernière réunion, nous avons discuté les paragraphes 6 à 15 du Rapport qui traitent des recettes. Ce matin, nous pourrions étudier les paragraphes 16 à 26, au moins, qui se rapportent aux dépenses. Avant de procéder à cette étude, cependant, il se peut que M. Watson Sellar puisse nous donner les réponses à plusieurs questions qui lui ont été posées lors de la dernière réunion. Nous continuons donc à examiner les comptes publics et M. Watson Sellar est notre principal témoin.

M. WATSON SELLAR (*Auditeur général*): Monsieur le président, MM. McGregor et Fraser m'ont posé chacun une question au sujet de la vente des caméras. M. McGregor voudrait savoir combien de caméras ont été vendues au cours des cinq dernières années et combien d'argent on a retiré de ces ventes. De plus, M. Fraser m'a demandé si elles ont été vendues à des compagnies ou à des particuliers. Je regrette de ne pas pouvoir vous donner une réponse satisfaisante à ce sujet, car la Corporation de disposition des biens de la Couronne ne reçoit pas beaucoup de caméras et elle ne classe pas ces objets à part pour la compilation des données statistiques. On n'a donc pas pu me dire combien de caméras ont été reçues ou à quel prix on les a vendues. On m'a dit que, en général, ce sont des vieilles caméras et qu'elles sont mises en vente avec d'autres objets. Les acheteurs font une offre pour l'ensemble et c'est une autre raison pour laquelle je ne peux pas fournir de chiffres.

Le président m'a demandé ce que la Commission royale sur la radio et la télévision a proposé pour combler le déficit et financer les frais d'exploitation de la Société Radio-Canada. À la page 315 de son rapport, la commission propose trois méthodes différentes:

A. Voter, en une fois, cinq montants annuels stipulés en précisant que la somme prévue pour chaque année serait soit augmentée, soit réduite, selon que l'inflation ou la déflation auraient modifié la valeur du dollar de 1956;

B. Adopter une mesure destinée à combler le déficit au moyen de paiements annuels en prévoyant l'augmentation de chaque versement annuel;

C. Verser annuellement un montant égal à un pourcentage du total des dépenses personnelles en denrées et services telles que calculées par le Bureau de la statistique.

Cette dernière méthode équivaudrait à un impôt annuel de \$7 à \$10 par famille.

M. Charlton voulait savoir si le gouvernement a versé des contributions spéciales à la caisse d'assurance-chômage. Au cours des années 1949-1950, 1950-1951 et 1951-1952 une somme totale de \$6,836,860 a été versée à cette caisse conformément aux conditions convenues avec Terre-Neuve quand cette province est entrée dans la Confédération. Un autre montant de \$1,828,863 a été versé à la caisse au cours des trois mêmes années afin de rembourser les prestations supplémentaires payées aux bûcherons de la catégorie 3. Ce mon-